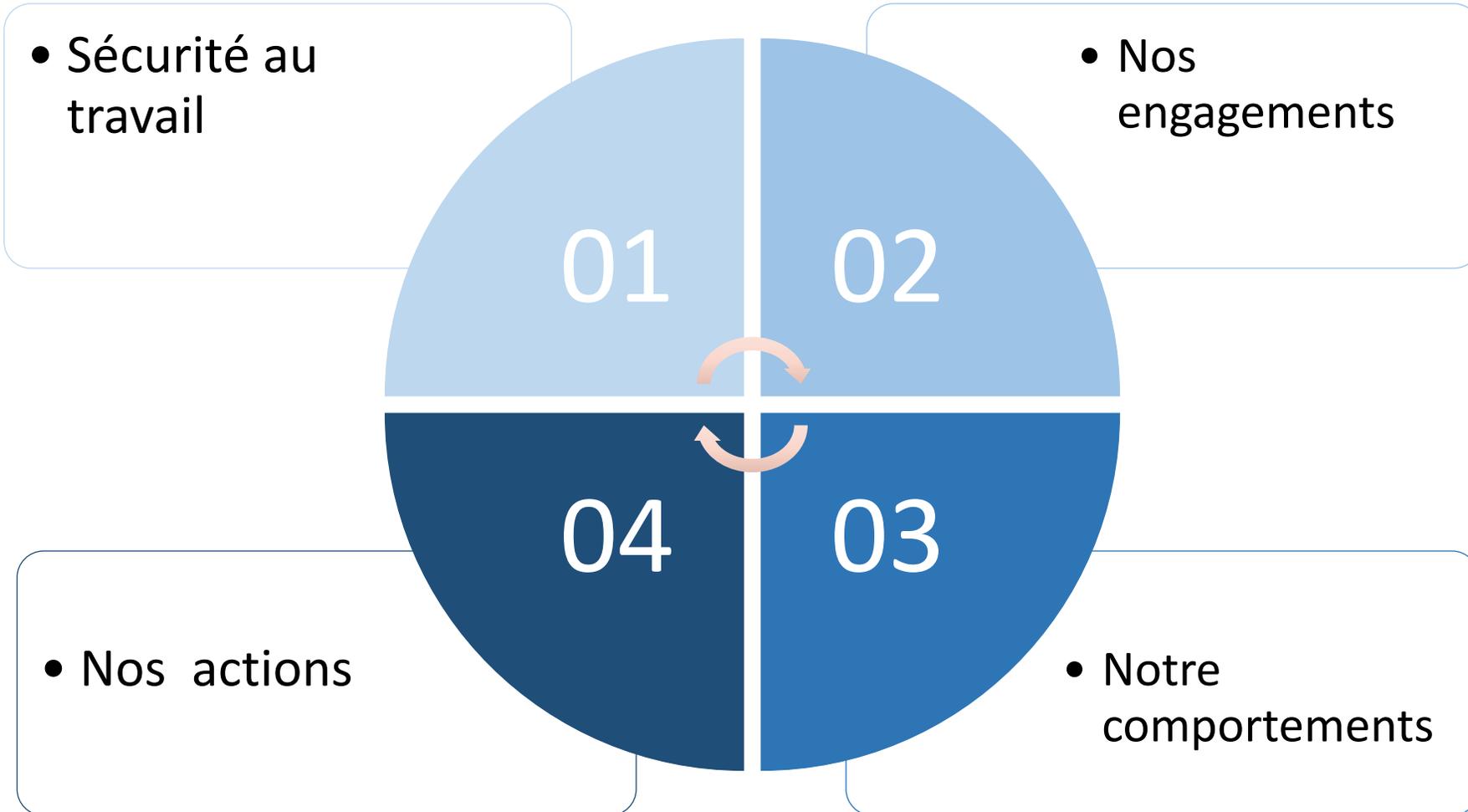




CODE DE DÉOTONLOGIE

SAINT LAZARE INTERIM

SAINT LAZARE INTERIM S'ENGAGE A VOS COTÉS



SÉCURITÉ AU TRAVAIL

01

01

VOTRE SECURITÉ EST NOTRE PRIORITÉ

- La sécurité et le bien être de nos salariés intérimaires ou permanents est notre vocation première.
- Qu'ils soient fournis par l'entreprise de travail temporaire ou par l'entreprise utilisatrice, les EPI ne doivent entraîner aucune charge financière aux salariés intérimaires.
- Sur le lieu de travail, chaque salarié détaché doit être informé des consignes de sécurité et du règlement intérieur et les respecter. Le port des Équipements de Protection Individuelle est obligatoire. En cas de situation remettant en cause l'intégrité physique de nos salariés, nous demandons à chacun d'user de son droit de retrait.
- Nous avons une politique de prévention forte, dossier de candidature, sensibilisation en entretien, test de situation ludique, communication régulière avant, pendant et après la mission
- Toute anomalie constaté devra être portée à notre connaissance, nous permettant ainsi d'intervenir auprès de notre client afin qu'il apporte une mesure corrective, faute de quoi nous refuserons la délégation de nos salariés intérimaires.

NOS ENGAGEMENTS

—

022

02 NOS ENGAGEMENTS

- SLI se mobilise en faveur de la diversité. Nous ne pratiquons aucune discrimination que ce soit sur la base de l'âge, l'apparence physique, l'apparence supposée à une ethnie, une race, une religion, l'orientation ou identité sexuelle, situation familiale, opinions politiques, lieu de résidence, ou moeurs quelconques.
- Nous respectons le droit à la vie privée, de nos clients, fournisseurs, salariés permanents ou intérimaires. Nous protégeons vigoureusement les informations personnelles qui nous sont fournies lors des inscriptions en agences. Nous respectons le RGPD.
- Nous traitons les gens avec respect, équité et dignité. Nous prenons en considération les différences de chacun en accord avec les droits fondamentaux de l'homme.
- Nous ne tolérons aucune intimidation, menace, harcèlement ou violence, qu'elle soit verbale, physique ou sexuelle. Le Lieu de travail doit rester un environnement sain.
- Nous proscrivons toutes prises de substances illicites sur le lieu de travail, drogues ou alcool.

NOTRE COMPORTEMENT



03

03

NOTRE COMPORTEMENT

- Nous ne recevons et n'apportons aucune contribution à quelques candidats, clients ou fournisseurs à titre personnel. Nous formulons des appréciations limitées aux seules perspectives professionnelles.
- Nous n'offrons ni recevons aucun avantage sous forme de "pots-de-vins". Nous pouvons faire ou recevoir des cadeaux ou invitations proportionnés ne pouvant influencer de manière inappropriée la relation professionnelle. Les cadeaux type espèces, chèques ou cartes cadeaux sont proscrits.
- Nous respectons une concurrence saine, loyale et équitable envers les entreprises ou individus. Nous protégeons vigoureusement les informations contractuelles ou conditions commerciales. Nous n'essayons pas d'obtenir des informations de manières illégales ou non éthiques envers nos partenaires ou confrères.
- Nous choisissons nos partenaires commerciaux et fournisseurs sur des critères objectifs incluant la tarification, le service, la qualité, le SAV, la proximité, la réactivité et la pérennité.
- Bien qu'issu d'un milieu tertiaire, possédant un impact écologique moindre, nous prenons en compte l'impact de notre activité sur le plan environnemental. Notamment en favorisant la dématérialisation des documents, en réduisant notre consommation d'énergie ou en agissant sur le traitement de nos déchets quand ils peuvent être recyclés.

NOS ACTIONS

044

04 NOS ACTIONS

- Nous connaissons et respectons la législation de notre secteur d'activité. Les salariés permanents sont formés aux réglementations en vigueur et des formations de mises à jours sont régulièrement proposées. Nous sommes adhérents de notre syndicat professionnel, le PRISM'EMPLOI, et respectons les chartes de notre profession.
- SLI s'entourent de salariés permanents spécialisés dans un domaine d'activité défini, appréhendant son environnement de travail et connaissant les spécificités de son client.
- Nous accompagnons nos intérimaires avec engagement, communiquant sur les avantages liés à notre profession, en matière de formation avec le FAFTT, ou avantages sociaux (aide au logement, mutuelle, crédit, location de véhicule, garde d'enfants) avec le FASTT.
- Nous mettons tout en œuvre pour garantir l'égalité des chances de tous en matière de recrutement, de formation, de rémunération, d'affectation et d'évolution professionnelles en fonction des compétences et aptitudes personnelles. Depuis toujours, nous luttons pour l'égalité hommes femmes.
- Nous nous engageons dans le tissu local, participant régulièrement à des salons et forums professionnels.